

Recommandations pour les étudiant-es du Certificat complémentaire en Géomatique 2024

La Faculté des sciences de la société et la Faculté des sciences décernent conjointement, et en collaboration avec l'Institut des sciences de l'environnement (ISE), le certificat complémentaire en géomatique (CC).

Les étudiant-es du certificat sont inscrit-es en **Faculté SdS** et donc soumis au [calendrier académique de la Faculté SdS](#).

Le Règlement d'études est disponible sur le site du certificat et sur le site de la Faculté SdS (faculté d'attache administrative du certificat) : [Règlement d'études \(volée 2024\)](#)

1. Durée et tentatives

Le certificat dure trois semestres : délai de réussite en **septembre 2025**.

L'étudiant-e dispose de deux tentatives par enseignement (hormis le mémoire) : la première à la **session de mai-juin 2024 (session ordinaire)**; la deuxième à la **session de rattrapage d'août-septembre 2024 (session extraordinaire)**.

Au terme de la session de rattrapage tous les crédits (18) des enseignements doivent être acquis; seul le mémoire (12 crédits) peut être poursuivi jusqu'à la session d'août/septembre 2025.

2. Inscriptions aux enseignements et examens

- L'inscription aux enseignements se fait en ligne dans le délai du 11 mars 2024 (semestre de printemps) via le portail : <http://portail.unige.ch>. Le portail est ouvert durant une semaine (4-11 mars).
- Parmi les rubriques GEO-TOOLS et SPACE, l'étudiant-e doit s'inscrire uniquement aux enseignements qu'il suit effectivement : en effet une inscription "surnuméraire", sans résultat, aboutirait à l'élimination.
- L'inscription aux enseignements vaut automatiquement comme inscription à la session d'examen qui suit immédiatement la fin de cet enseignement (session ordinaire mai-juin). L'étudiant-e n'ayant pas obtenu les crédits correspondants à un enseignement à la session ordinaire (première tentative) est automatiquement réinscrit à la session extraordinaire qui suit (deuxième tentative) en août-septembre.

3. Double-validation/Equivalence

La double-validation et/ou équivalence sont autorisées pour un total maximum de 6 ECTS.

- **Equivalence** : l'étudiant-e qui a déjà acquis un enseignement du Certificat dans le cadre d'un autre plan d'études (MUSE, Master en géographie, Master en géologie, MDT) peut en solliciter la dispense en écrivant un courrier postal au Doyen de la Faculté SdS et en fournissant son relevé de notes (dès février).
- **Double-validation** : si l'étudiant-e souhaite valider un ou deux enseignements du Certificat en même temps dans une autre formation, merci de contacter Nicole Efrancey Dao.

4. Elimination

Si en **septembre 2024**, les 18 crédits d'enseignements ne sont pas acquis, l'étudiant-e est éliminé du Certificat (échec définitif).

Si en **septembre 2025**, les 12 crédits correspondant au mémoire ne sont pas acquis, l'étudiant-e est éliminé du Certificat (échec définitif).

Contact : [Nicole Efrancey Dao](#), Conseillère académique, Faculté des Sciences de la société & Institut des Sciences de l'Environnement. Reçoit sur rdv mardi, mercredi et jeudi.